

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**Dispositif de soutien en ingénierie**

**et accompagnement collectif**

**« Accès de tous à une alimentation locale, durable, saine et de qualité »**

**À l'attention de consortiums réunissant un projet alimentaire de territoire (PAT) et des acteurs portant le dispositif d'aide alimentaire**

**1ère session - dispositif expérimental**

Date de lancement de l'appel : **20 mai 2022**

Date limite d'intention : **8 juillet 2022**

Date limite de réponse : **15 septembre 2022**

**DÉLÉGATION  
INTERMINISTÉRIELLE  
À LA PRÉVENTION ET  
À LA LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Introduction et enjeux

Dans le cadre de la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté** (groupe de travail régional consacré à l'accès à l'alimentation dit GT5), de la **coordination des acteurs de l'aide alimentaire et du programme national pour l'alimentation (PNA)**, le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), lancent conjointement un appel à manifestation d'intérêt expérimental.

L'objectif est d'identifier les territoires labellisés PAT souhaitant porter une démarche locale d'accessibilité à une alimentation durable, saine et de qualité pour tous et d'accompagner ces derniers dans leur projet. Les territoires sélectionnés bénéficieront de moyens financiers permettant de faire appel à un chargé de mission dédié à ce projet. Ils bénéficieront également d'une formation-action ciblée, dispensée par des acteurs experts sur ces questions.

**Cette première session expérimentale s'adresse prioritairement aux territoires concernés par une contractualisation spécifique avec l'Etat (Engagement pour le renouveau du bassin minier, Pacte Sambre Avesnois Thiérache) ou repérés comme prioritaires au titre de la stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté (Bassin creillois, Calaisis, Dunkerquois, Boulonnais, Amiénois).**

Les porteurs de projets qui s'inscrivent dans cet AMI seront vecteurs d'une **alimentation pensée comme un bien pour tous**. La non-stigmatisation, la non-discrimination et la **mixité sociale** seront au cœur de leurs réflexions, tout comme le recours à une démarche participative et volontaire. Enfin l'objectif de répondre à un **circuit commercial digne et durable** pour les **producteurs, distributeurs** et consommateurs s'intégrera également dans leur projet.

Une attention particulière sera par ailleurs portée à la promotion et à la mise en place d'actions permettant d'accompagner le changement des habitudes alimentaires. Sera facilité l'accès à l'information et au **savoir-faire relatifs à l'alimentation nutritionnelle et culinaire** permettant pour tous un choix éclairé en respectant les réalités de chacun (apprendre à préparer des repas familiaux, rapides, sains et abordables à base de produits frais, etc...).

### **1. Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt**

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de soutenir en ingénierie (subvention permettant de recruter un temps de chargé de mission dédié) les territoires qui souhaitent **promouvoir un approvisionnement local et de qualité à destination des structures d'aide alimentaire au sein des projets alimentaires territoriaux (PAT) pour assurer à tous une alimentation saine, de qualité, durable et en quantité suffisante.**

Les porteurs de projets sélectionnés s'inscriront dans un accompagnement collectif porté conjointement par des acteurs experts sur ces questions.

De manière plus opérationnelle, cet AMI cherche à mieux structurer les réseaux d'acteurs agissant au niveau territorial sur ces questions.

## **2. Qui peut candidater ?**

La candidature doit être défendue par **un collectif d'acteurs** réunissant a minima un binôme constitué par le porteur d'un PAT labellisé ou en cours de labellisation et un acteur du champ social. Il est attendu que le collectif d'acteurs réunisse des associations d'aide alimentaire.

Une **seule structure déposera la candidature** et sera nommée coordinatrice de la démarche. La structure porteuse sera garante de la rencontre entre les différents acteurs pour co-construire les actions.

**Seront priorités les projets ancrés sur les territoires suivants** : Sambre-Avesnois-Thiérache, bassin minier, bassin creillois, Calaisis, Dunkerquois, Boulonnais, Amiénois.

## **3. Les critères d'éligibilité**

Pour être éligible à cet AMI, le projet doit :

- Comporter plusieurs partenaires dont un porteur de PAT labellisé et des acteurs de l'aide alimentaire ;
- Répondre aux enjeux et objectifs de ce présent AMI ;
- Être présenté dans un dossier complet et dans les délais impartis ;

Il est nécessaire, si le PAT est la structure porteuse du projet, qu'il dispose déjà d'une personne dédiée à l'animation en interne. En effet, le financement ne doit pas venir combler un manque dans l'animation du PAT mais permettre de construire un réseau efficace sur le territoire dédié à l'aide alimentaire et à l'accès à tous à une alimentation de qualité.

## **4. Les critères de sélection du projet**

Les critères de sélection permettent de classer les projets entre eux pour les prioriser dans le cas où le nombre de candidats éligibles dépasserait le montant de l'enveloppe allouée.

Les projets seront priorités en fonction des critères suivants :

- Le territoire visé et ses habitants : choix du territoire, étude des besoins des habitants (prégnance de la précarité alimentaire sur le territoire, manque ou dispersion de l'offre d'aide alimentaire, zone blanche, etc.), participation active des personnes en situation de pauvreté à la construction et au portage du projet ;
- Le caractère fédérateur : nature et niveau d'implication des partenaires, diversité des acteurs de la précarité alimentaire, projection de rencontres, de moments d'échanges ;
- Engagement des porteurs à participer à la démarche expérimentale (portage politique, disponibilité et motivation du collectif), légitimité et ancrage local du collectif participant, pérennisation du projet
- Une dynamique existante : importance des actions déjà mises en œuvre sur le territoire visant l'accès à tous à une alimentation locale, durable, saine et de qualité ;
- La pérennisation du projet : capacité du porteur à maintenir la dynamique au-delà du soutien financier de l'AMI.

## **5. Le soutien financier et l'accompagnement technique**

### **5.1 Le soutien financier**

L'enveloppe disponible par projet est de 40 000 euros maximum annuellement. A l'issue de la première année de mise en œuvre, en fonction de l'avancée du projet et sous réserve de la disponibilité des crédits, un renouvellement du financement pourra être envisagé.

Le financement **ne pourra pas excéder 90 % du coût total** du projet.

Les dépenses éligibles sont :

- Les frais salariaux relatifs au recrutement de personnel dédié au projet (hors contrat pour le recrutement d'un animateur, hors personnel permanent pour les organismes ou personnes morales de droit public pris en charge par le budget de l'Etat ou collectivité territoriale) ;
- Les dépenses de matériel, de communication, dans la limite de 10 000 euros par an ou toute autre dépense de fonctionnement contribuant aux objectifs du projet.

### **5.2 Accompagnement technique**

Le soutien technique s'organise autour de **rencontres collectives entre les différents lauréats retenus**. Ces rencontres auront différents objectifs : **présenter la cadre de l'aide alimentaire** et la stratégie pauvreté, **rencontre des acteurs innovants** œuvrant sur l'accès à tous à une alimentation de qualité et durable, **présentation d'outils et de méthode pour mener une démarche de réseau d'acteurs** pour un approvisionnement local et de qualité de l'aide alimentaire.

## **6. Comment candidater ?**

En amont de la transmission du dossier complet, les éventuels porteurs de projet sont invités à communiquer une lettre d'intention au plus tard le **vendredi 8 juillet** décrivant le territoire d'action et une ébauche du projet proposé.

Cette lettre d'intention devra être envoyée à l'adresse mail : [dreets-hdf.social@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-hdf.social@dreets.gouv.fr)

L'objet du mail devra comporter la mention : [AMI solidarité alimentaire]

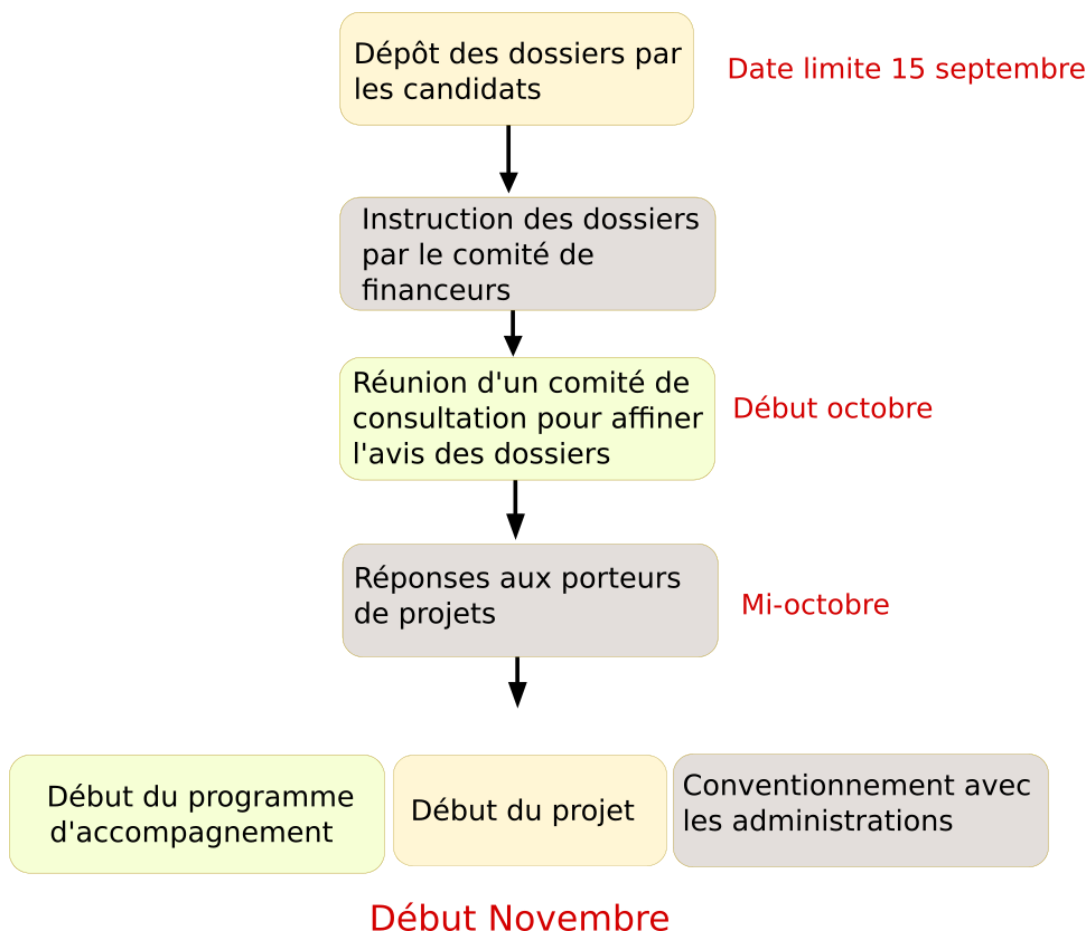
A réception de la notification des services de l'Etat de la validation de la lettre d'intention, le porteur de projet devra constituer un dossier complet à partir des documents demandés ci-dessous (annexe 1) et l'envoyer par mail à la même adresse : [dreets-hdf.social@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-hdf.social@dreets.gouv.fr)

Le dossier est constitué de :

- Une fiche de candidature, disponible en annexe 1
- Des lettres de soutiens des différents acteurs du collectif
- Dans le cas d'une collectivité : une délibération de l'instance délibérative ou la mise à l'ordre du jour à la prochaine instance
- Dans le cas d'une association : la validation par le conseil d'administration de la candidature

## Sélection du dossier et accompagnement

Le dossier suivra plusieurs étapes :





### Annexe 1 : Fiche de candidature

Informations générales structure coordinatrice	
Nom du projet	
Nom de la structure	
Nom – Prénom du dirigeant	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Adresse mail	
Statut juridique	
Numéro SIRET	
Nom du responsable du projet	
Mail du responsable du projet	
<b>TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE DU PROJET (SI POSSIBLE UN MOBILE)</b>	
<b>NOM DU OU DES TERRITOIRES DU PROJET (COMMUNE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNE, DÉPARTEMENT, RÉGION)</b>	

Informations techniques	
Début et fin du projet	Du ..... au .....
Coût total estimé du projet	
Montant de la subvention demandée	

**Territoire du projet :**

**Le projet est relié à la politique de territoire suivante (rayer la/les mentions inutiles)**  
**PAT labellisés - PAT en cours de labellisation - CLS - PCAET - CRTE**

**Les partenaires et leur rôle dans l'action/le projet (ajoutez autant de lignes que nécessaire)**

Nom des participants /acteurs du projet	Type de contribution : financière, technique, formation, animation, pilotage	Confirmée ou à confirmer ?

Motivation des décideurs politiques locaux (10 lignes maximum)

Actions déjà réalisées dans le cadre de l'approvisionnement local et de qualité de l'aide alimentaire ou dans le cadre de l'accès à tous à une alimentation locale, durable et de qualité (10 à 15 lignes ou liste d'actions)

Détaillez l'intention du projet - 1/2 à 1 page maximum

Besoins identifiés pour mener à bien le projet (10 à 15 lignes)



Évaluation du projet – indicateur  
**Budget Prévisionnel**

<b>Type</b>	<b>Montant total année 1</b>
Coûts salariaux (animation de la démarche)	
Coût prestation (formation, intervention extérieure, réalisation d'un outil, etc...)	
Autres Coûts (denrée alimentaire, petit matériel, impression)	
<b>Total</b>	